



## Comment devenir son propre FAI (10 - indépendance)



Ça va bien faire un mois que je ne vous ai pas aidé à faire grandir votre petit fournisseur d'accès local.

Vous avez déjà bien suivi [toute la série](#) et vous avez donc probablement rassemblé des gens souhaitant obtenir leur indépendance numérique autour de vous. Maintenant que vous partagez quelques lignes ADSL à plusieurs, vous aimeriez bien vous sentir chez vous sur votre réseau. Quelles sont les étapes à franchir ?

### Obtenir des adresses IP à votre nom

Je vous en parlais déjà dans l'article traitant des [aspects administratifs](#) de la création d'un FAI. Vous devez demander au RIPE (pour l'Europe) un bloc d'adresses qui vous sera dédié. Ceci peut se faire en direct en devenant membre du RIPE ou par l'intermédiaire d'une structure qui l'est déjà (l'indépendance ne sera, de fait, pas totale, dans ce cas).

Une fois obtenu, votre bloc d'adresse peut être annoncé par FDN. Vous n'avez franchi aucune étape technique vers l'indépendance, mais vous et vos utilisateurs accédez au réseau avec des IP qui pourront vous suivre durant toute la vie de votre fournisseur d'accès à vous, même si FDN venait à déperir.

### Établir votre propre coeur de réseau

Lorsque vous utilisez FDN avec vos propres IP, vous traversez le coeur de réseau FDN (puis, accessoirement, celui de Gitoyen) avant de sortir sur Internet. Pour gérer vous même votre politique de routage et pouvoir établir des liens directs avec d'autres opérateurs, vous devez vous doter d'un coeur de réseau. L'investissement, pour des débits peu élevés de l'ordre de quelques dizaines à centaines de Mbps est léger, deux petits serveurs suffisent pour un investissement global de l'ordre de 1500 ou 2000 €.



Il faut, par contre, pouvoir les héberger dans